

# Formation Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro

Marchés publics Comptabilité / Gestion / Finance

Référence de la formation : **J005**

Villes : **Strasbourg, Colmar, Mulhouse**

N'attendez pas l'obligation réglementaire du 1er septembre 2026 pour prendre en main Chorus Pro !

Grandes entreprise, ETI, PME, Micro-entreprises : l'**obligation de recevoir** des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le **1<sup>er</sup> septembre 2026** et progressivement à toutes **pour l'émission des factures**.



**En présentiel ou  
à distance**    **Accessible**

Durée : **3 heures**

Tarif Inter : **390 € net**

[Tarif intra sur demande](#)

*Mise à jour le 2 mars 2026*

**Transformez votre gestion de facturation avec notre Formation « Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro »**

Dans un monde où l'efficacité et la rapidité sont essentielles, la facturation électronique devient une nécessité incontournable pour les entreprises à partir du 1er septembre 2026.

Notre formation « Maitriser la facturation électronique avec Chorus Pro » vous offre toutes les clés pour maîtriser cet outil indispensable, en vous focalisant sur l'utilisation de la plateforme Chorus Pro.

## Objectifs de la formation

- Créer son compte et paramétrer sa structure dans Chorus Pro
- Adapter ses factures pour les rendre compatibles avec Chorus Pro
- Déposer et suivre ses factures dans Chorus Pro

## A qui s'adresse la formation ?

- **Obligation d'émettre** des factures électroniques se fera :
  - le **1<sup>er</sup> septembre 2026** pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
  - le **1<sup>er</sup> septembre 2027** pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises.

L'**obligation de recevoir** des factures électroniques s'appliquera pour l'ensemble des entreprises dès le **1<sup>er</sup> septembre 2026**.

### Public

- Toute entreprise (titulaire, co-traitant, sous-traitant, MOE, MOA) ayant l'obligation d'utiliser Chorus Pro pour déposer ou recevoir les factures

### Pré-requis

- Aucun

## Les points forts de la formation ?

- Formation animée par un expert des marchés publics
- Travail direct sur son propre compte Chorus Pro
- Outils opérationnels utilisables en entreprise



**réseau**  
**commande**  
**publique**  
**Grand Est**

- En partenariat avec

## Programme de la formation

### 1. La facturation électronique

- Contexte général
- Qu'est-ce que CHORUS PRO ?
- Qui est concerné ?

## 2. Les différents modes d'accès à Chorus Pro

- Mode « Portail »
- Mode « API » ou Mode « EDI »

## 3. Créer et gérer sa « structure »

- Créer un compte Utilisateur
- Gérer son compte Utilisateur
- Créer une fiche Structure (privée)
- Gérer une ou plusieurs structures
- Activités du Gestionnaire

## 4. Les structure publiques

- Les identifier grâce à leur SIRET Chorus Pro (utilisation de l'annuaire électronique)
- Leur obligation de définir le cas échéant le 'service' et le 'numéro d'engagement'

## 5. Déposer et suivre ses factures

- Déposer une facture au format PDF
- Suivre le traitement de ses factures

## 6. Les factures de travaux (le cas échéant)

- Le cheminement spécifique des factures de travaux (acomptes mensuels, décompte définitif)
- Déposer une facture de travaux (entreprise principale, cotraitant, sous-traitant)
- Rôle de la maîtrise d'œuvre (MOE)

# Modalités de la formation

### Modalités pédagogiques

Supports informatiques / mises en pratique aidées

### Organisation

En face à face pédagogique  
Formation à distance ou en présentiel

### Évaluation des connaissances

Mise en situation et/ou Questionnaire

### Validation de la formation

Attestation d'évaluation des acquis  
Attestation de suivi de formation

# Chiffres clés

# 93 %

de recommandation en 2024

# 90.5 %

de satisfaction en 2024

# 7266

nombre de stagiaires en 2024